

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 42 (1980)
Heft: 8

Rubrik: Tarifs indicatifs pour moissonneuses-batteuses et presses en 1980

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

petites déchirures et perforations soient faciles à réparer au moyen de bandes collantes en C.P.V.

Lorsque les balles rondes emballées séparément doivent être stockées en plein air, on fera bien de les recouvrir en plus d'une feuille de matière plastique afin de protéger les sacs de l'effet destructif de la radiation solaire ultra-violette.

L'avantage particulier de ce genre de conservation du fourrage est de permettre de n'entamer que des quantités successives d'une demi-tonne et d'obvier aux problèmes que présente l'ouverture et la fermeture continue de meules de grandes dimensions. L'affouragement de l'ensilage ensaché se limite également à une simple manutention routinière: on ouvre l'enveloppe, de nouveau à l'aide du chargeur frontal, et on la tire pour la mettre de côté en vue d'un usage ultérieur.

Etant donné que les essais entrepris ont généralement permis d'obtenir une qualité d'ensilage comparable à celle d'ensilage finement tronçonné, que le nouveau procédé est relativement économique tant sous le rapport main-d'œuvre qu'équipement, et que les agriculteurs de pays nordiques de l'Europe sont particulièrement confrontés avec un temps imprévisible, l'ensilage de balles rondes ensachées séparément ne devrait pas manquer d'avoir un certain succès. En tout cas, de nombreux agriculteurs du Nord de l'Angleterre et de l'Ecosse sont déjà convaincus qu'ils ont choisi le meilleur système d'ensilage.
Trad. H.O.

Remarque de la Rédaction: Nous ne voudrions pas manquer de faire les réserves habituelles au sujet des restrictions officielles en vigueur dans nos régions non-silos.

Tarifs indicatifs pour moissonneuses-batteuses et presses en 1980

Depuis plus de vingt ans, les propriétaires de moissonneuses-batteuses sont groupés au sein de la Commission technique 2 (CT 2) de l'ASETA. Dans le plateau suisse, il existe en outre dans chaque section un groupement chargé de défendre les intérêts des propriétaires de moissonneuses-batteuses sur le plan régional.

Lors de sa dernière séance, les membres de la CT 2 se sont entendus entre autres sur les tarifs indicatifs concernant la récolte 1980. Ces tarifs pourront cependant être encore modifiés et adaptés aux conditions régionales par les groupements précités. Vu l'augmentation du prix du carburant Diesel, les tarifs ont dû être relevés d'environ Fr. 10.— par hectare. Les nouveaux tarifs, calculés par la FAT, sont fondés sur un prix du carburant Diesel de Fr. 1.15 le litre. Plusieurs entrepreneurs estiment cependant que cette augmentation est encore insuffisante. Mais les mem-

bres de la CT 2 savent que le travail des spécialistes de la FAT est fait très consciencieusement et ne voudraient pas que ces tarifs soient dépassés, cela pour les raisons suivantes:

1. Les collaborateurs de la FAT ont adopté pour leurs calculs les prix réellement payés pour les machines et non pas ceux figurant dans les catalogues et que les intéressés refusent de payer. Cette correction exerce donc une influence sur les frais d'amortissement.
2. Le taux d'intérêt du capital investi a été adapté aux taux actuels.

De nombreux propriétaires de machines (cela ne concerne pas seulement les moissonneuses-batteuses) ne réalisent pas toujours que, pour un degré d'emploi annuel moyen, les frais fixes exercent une plus forte influence sur le total des frais que l'augmentation du prix du carburant elle-même. Par contre, cette augmentation de

prix peut devenir critique (cela est valable surtout pour les machines d'un prix élevé) lorsqu'un degré d'emploi annuel moyen ne peut plus être garanti. Cette situation risque de causer de sérieux soucis aux entrepreneurs de battage ces années prochaines.

Il faut cependant souligner que les frais fixes peuvent être, dans une certaine me-

sure, freinés par les propriétaires (acheteurs) de machines. En renonçant par exemple à l'achat de machines pour lesquelles un degré d'emploi annuel moyen ne peut être garanti, ils peuvent même être évités. Dans de tels cas, l'utilisation en commun des grandes machines (entrepreneurs ou communautés serait certainement la solution idéale.

Bü

Tarifs indicatifs pour les récoltes de 1980

à l'intention des groupements régionaux de propriétaires de moissonneuses-batteuses

Remarques d'ordre général: Les conditions existant entre la Suisse romande et la Suisse alémanique, entre le Plateau et les Préalpes, sont si différentes qu'il n'est pas possible d'établir des tarifs valables pour toute la Suisse. Les tarifs indiqués ci-dessous se basent sur un prix de carburant Diesel de Fr. 1.15 par litre. Un changement de prix de ce carburant de \pm 10 cts justifie donc une adaptation des tarifs de 3 à 4 francs par ha.

1. Moissonnage-battage à partir d'une surface minimale de 1 ha (sans ficelle)

a) Froment, orge, avoine (seigle)	Fr./a 3.10
b) Epeautre, seigle à paille longue, féveroles	Fr./a 3.30
c) Colza	Fr./a 3.40
d) Déchiquetage de la paille de blé avec une déchiqueteuse montée	Fr./a $\text{--} .50$
e) Colza et trèfle (Ramassage-battage)	Fr./a 3.50
f) Battage à poste fixe (hors saison)	Fr./h 80. -- à Fr./h 120. --
g) Maïs	Fr./a 3.90
h) Maïs, en un seul passage, déchiquetage de la paille compris	Fr./a 4.60
i) Maïs, hache-paille ou déchiqueteuse en location (sans tracteur)	Fr./a $\text{--} .70$
k) Corn-Cob-Mix, en un seul passage, déchiquetage de la paille compris	Fr./a 4.50

Rabais (maïs excepté)

Lorsque la moissonneuse-batteuse effectue la récolte sur toutes les parcelles d'une exploitation semées en céréales, un rabais peut être accordé si leur superficie globale

dépasse 3 ha et s'il y a moins de 4 à 5 parcelles. Ce rabais est de 3% et il peut aussi être accordé si le montant de la facture dépasse Fr. 1500. -- . La location des chars à grain peut être comptée à part.

Suppléments

Pour le fauchage de parcelles de céréales en pente ou versées ou encore envahies de mauvaises herbes, ainsi que pour les petites parcelles, des suppléments de 10 à 20% peuvent être demandés.

2. Ramassage-pressage à haute densité (balles ne dépassant pas 90 cm)

a) Ramasseuse-presse, avec ficelle, sans tracteur	par balle Fr. $\text{--} .50$
b) Presser, avec ficelle, avec tracteur, suivant la surface	par balle Fr. $\text{--} .60$ à Fr. $\text{--} .70$

3. Ramassage-pressage en balles rondes

a) Grosses balles, pressées directement sur le champ	par balle Fr. 13. --
b) Petites balles, pressées directement sur le champ	par balle Fr. 6.50

4. Récolte du maïs en épis Fr./a 3.80 à 4.30

5. Cueillette-broyage-changement d'épis de maïs en un seul passage

suivant le degré de broyage	Fr./a 5. -- à 6. --
Association Suisse pour l'Équipement Technique de l'Agriculture – ASETA Commission technique 2	